

LA GESTION DU PETIT GIBIER

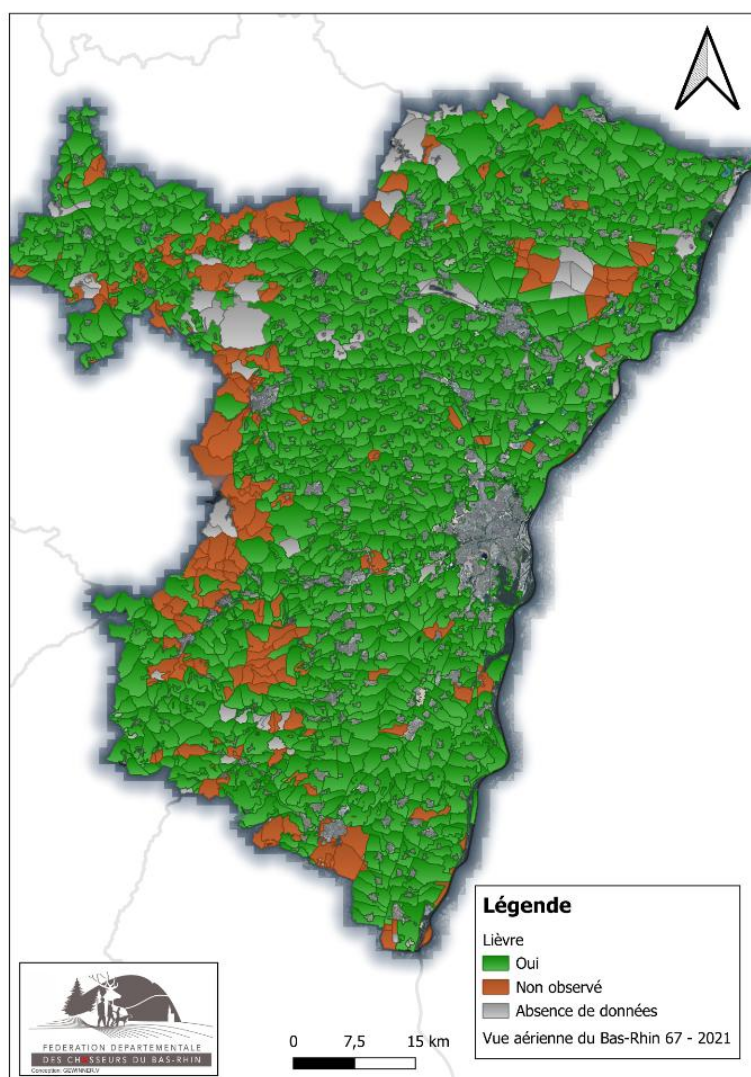
Le lièvre :

Le lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) est un animal de milieux ouverts à végétation rase et clairsemée. On le trouve plus particulièrement dans les zones de cultures céréalières. Toutefois, les bois de petite surface sont fréquentés régulièrement par l'espèce à la fin de l'été et en hiver.

- Etat de connaissance sur les populations Bas-Rhinoises :

Indices Kilométriques : données moyennes du nombre de lièvres observés par km éclairé par GGC sur les zones suivies par indices nocturnes aux phares :

Au regard des données de suivis, une zone critique est abordée lorsque les populations atteignent ou baissent en-dessous de 2 lièvres observés au km éclairé. Ainsi, si la donnée se confirme lors de plusieurs passages répétés, les circuits sont abandonnés.

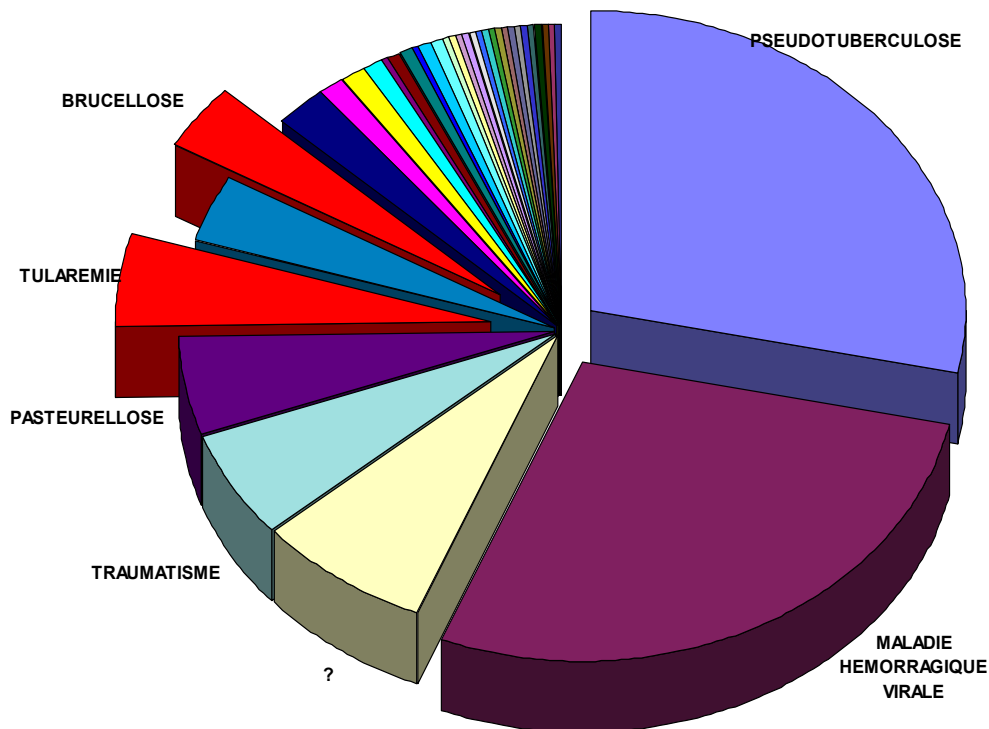


- **Etat des connaissances sanitaires sur le département - SAGIR :**

Données issues de 670 lièvres ayant fait l'objet d'une autopsie. C'est l'espèce la plus représentative en nombre d'individus collectés soit près de 1/3 du nombre total et sont issus des différents secteurs de présence de l'espèce. 2 maladies qualifiées de zoonoses (transmissibles à l'Homme) apparaissent dans les résultats à savoir la brucellose ainsi que la tularémie.

La brucellose est apparue en zone d'élevage agricole d'où l'intérêt du réseau en tant que sentinelle.

La tularémie, quant à elle, longtemps cantonnée au sud-est du département a été identifiée bien au-delà de ce secteur lors des autopsies des 6 dernières années. Les tiques peuvent être vecteurs de cette maladie.



Les autres petits gibiers de plaine (espèces patrimoniales)

Le lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*). Le lapin de garenne vit dans des secteurs très divers. Il évite cependant les zones trop uniformes (forêts, cultures) et les zones humides. Il a besoin de sols profonds pour la réalisation de ses terriers de mise bas et de garennes, sites de refuge, où les individus vivent en groupes sociaux. L'espèce est en déclin sur le département en raison de la dégradation des habitats, de l'absence de connexions entre les populations et en raison de la recrudescence de maladies comme la myxomatose apparue dès les années 1950. Le VHD, virus hémorragique ainsi que le RHD V2, nouveau virus hémorragique commun au lièvre et au lapin de garenne, apparu vers 2017 dans le département ont également aggravé la situation. Depuis 2011, les fluctuations de populations ne sont plus observées en raison d'une fréquence accrue des problèmes sanitaires précédemment énumérés. Il est classé gibier dans le Bas-Rhin. Cette espèce est également sujette à la prédation. Un programme de réintroduction renforcement a été élaboré sur une propriété privée de la FDC67 sur le Ried Nord

La perdrix grise (*Perdix perdix*)

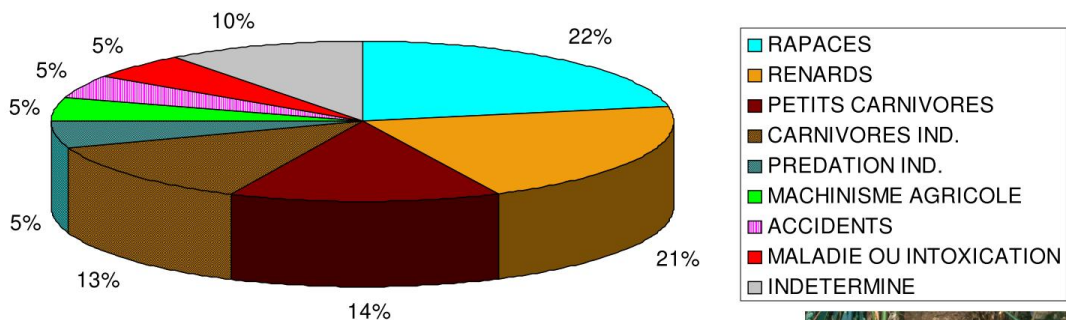
La perdrix grise fréquente essentiellement les cultures des plaines céréalières auxquelles elle est inféodée (céréales d'hiver à paille en particulier). L'habitat le plus favorable est une mosaïque de cultures diversifiées présentant au moins un tiers de céréales d'hiver, complétées de chemins enherbés, de buissons et boqueteaux utilisés comme lieux de refuge. La modification de son habitat et les méthodes et orientations culturelles empêchent ainsi l'espèce de s'y reproduire. La précocité des récoltes due au changement climatique fait qu'aujourd'hui l'espèce est en déclin sur tout le département.

Il appartient aux chasseurs, soutenus par la FDC67 et les GGC, d'améliorer les conditions d'accueil sur leurs territoires. Le bon contact avec les communes, associations foncières et agriculteurs est nécessaire afin d'organiser et limiter les interventions sur les espaces non productifs en périodes de sensibilité de l'espèce. En période de reproduction, il convient notamment de limiter les fauches des chemins, bords de champs, bords de haies ou fossés en période de nidification. Et enfin, il est indispensable d'organiser annuellement les entretiens hivernaux des haies par tronçons.

Sensibilités à la prédation :

De nombreuses espèces prédatent la perdrix grise à différents stades de développement. Les nids et les jeunes individus sont souvent prédatés par les corvidés (corbeaux freux, pies, geais,...), les renards, les mustélidés terrestres, les animaux domestiques errants, les rapaces et plus ponctuellement par d'autres espèces (sangliers, rats, hérissons, cigognes, hérons...).

CAUSES DE MORTALITE DES PERDRIX RADIOPISTEEES AU PRINTEMPS ET EN ETE

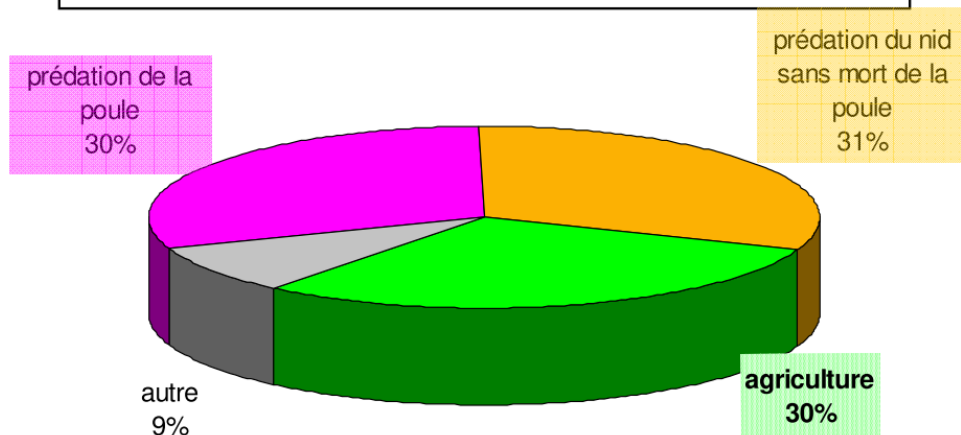


résultats d'une étude menée par radiopistage de plus de 1000 poules sur dix terrains du Centre-nord de 1995 à 1997

Étude nationale perdrix grise ONCFS – FNC – FDC 1995-1997



CAUSES D'ECHEC DES NIDS (sur 235 nids dont la cause d'échec a été déterminée)



Étude nationale perdrix grise
ONCFS – FNC – FDC 1995-1997
Reitz et Mayot, 1997

Le faisan commun (*Phasianus colchicus*)

Le faisan est un oiseau de bocage, c'est-à-dire de milieux alternés de haies, de cultures diversifiées, de bosquets, marais, petits bois et prés. Les plus importantes populations sont rencontrées dans les régions agricoles de polycultures et d'élevages en présence de productions de céréales à paille en cultures d'automne.

La modification de son habitat et les méthodes et orientations culturelles empêchent ainsi l'espèce de s'y reproduire. La précocité des récoltes fait qu'aujourd'hui l'espèce se maintient difficilement grâce aux efforts permanents de passionnés qui s'investissent dans le maintien des biotopes favorables à l'espèce.

Il appartient aux chasseurs, soutenus par la FDC67 et les GGC, d'améliorer les conditions d'accueil de leurs territoires et de renforcer la population par des opérations de repeuplement.

Le bon contact avec les communes, les associations foncières et les agriculteurs est nécessaire afin d'organiser et de limiter les interventions sur les espaces non productifs en périodes de reproduction de l'espèce. Comme pour la perdrix grise, il convient notamment de limiter les fauches des chemins, bords de champs, bords de haies ou fossés en période de nidification. Et enfin, il est indispensable d'organiser annuellement les entretiens hivernaux des haies par tronçons.

Sensibilités à la prédation :

De nombreuses espèces prédatent la perdrix grise à différents stades de développement. Les nids et les jeunes individus sont souvent prédatés par les corvidés (corbeaux freux, pies, geais,...), les renards, les mustélidés terrestres, les animaux domestiques errants, les rapaces et plus ponctuellement par d'autres espèces (sangliers, rats, hérissons, cigognes, hérons...).

Renforcements et restaurations de populations :

La FDC67 pourra soutenir et animer ces opérations conjointement aux Groupements de Gestion Cynégétique et organiser ou déléguer les suivis. La bonne gestion de l'espèce n'est toutefois possible que sur des unités de plus de 1000 hectares.

Causes de mortalité du faisan commun *En opération de repeuplement dans l'Yonne*

issus d'élevage (n=204 morts)

sauvages relâchés (n=34 morts)



Taux de survie après 5 à 6 mois

0 à 7%

0 à 70%

Selon la saison et l'année

avec de gros moyens mobilisés pour limiter l'abondance des carnivores

L'action de la FDC67 pourra se porter en particulier sur :

- ✓ la mise en place d'un système de diagnostic de territoires volontaires,
- ✓ le développement d'éléments fixes et structurants du paysage (ilots boisés, haies, inter - cultures, points d'eaux, mares, etc...),
- ✓ le développement de contrats entre la FDC67, les Groupements de Gestion Cynégétique et les détenteurs de territoires qui incluront aménagements et les suivis,
- ✓ la participation à des réseaux existants ou à créer pour le partage des expériences réalisées sur le terrain.

Le faisan vénéré ou faisan de Reeves (*Syrmaticus reevesii*)

Le faisan vénéré est un galliforme comme le faisan commun, originaire des régions boisées du centre et de l'est de la Chine. Il a été introduit en Angleterre en 1831, puis en France en 1870. Le faisan vénéré est actuellement peu représenté en France. Dans notre département, l'espèce se maintient grâce à des repeuplements réguliers et de petites populations localisées se sont établies.

Son milieu de vie est plutôt forestier. La reproduction en nature est faible mais sa longévité est plus longue que le faisan commun. L'adulte se défend mieux face à la prédation.

L'espèce apparaît tolérante même lorsqu'elle cohabite localement avec le faisan commun et ne nuit pas aux espèces autochtones.

Les lâchers pour renforcements accompagnent souvent les opérations en faveur du faisan commun.

Le gibier d'eau et les oiseaux de passage (les migrateurs)

Le terme migrateur désigne une espèce effectuant des déplacements saisonniers, passant les périodes de reproduction et hivernale dans deux régions distinctes, selon un schéma répété d'année en année.

Ce n'est pas forcément le froid qui pousse les oiseaux au départ mais plutôt le manque de ressources alimentaires. L'arrivée de l'hiver entraîne la raréfaction des proies ou végétaux dont les oiseaux dépendent pour survivre. Dans nos contrées, la disparition des insectes contraint toutes les espèces strictement insectivores à migrer. En Europe du Nord, le gel des zones humides et les fortes chutes de neige poussent les oiseaux d'eau tels que les canards ou les oies, à migrer vers l'Europe méridionale.

Les vagues de froid ont un fort impact sur les migrations notamment pour les anatidés et leur nombre varie fortement sur les zones rhénanes directement en lien avec ce phénomène.

Le gibier d'eau : les Anatidés

Les canards de surface :

Canard Colvert (*Anas Platyrincos*)

Espèce migratrice qui se sédentarise en fonction des capacités d'accueil des milieux. C'est l'anatidé le plus commun et le plus observé. Il est présent et nidifie aux abords des rivières, cours d'eau, plans d'eau, gravières, bord du Rhin, fossés. Le Canard colvert est classé gibier dans le département.

Canard Chipeau (*Anas strepera*)

Espèce migratrice présente la majeure partie de l'année notamment en zone rhénane. Des couples de reproducteurs y ont été observés. Le Canard Chipeau est classé gibier dans le département.

Canard Pilet (*Anas acuta*)

Espèce migratrice présente principalement durant la période hivernale sur les zones humides en zone rhénane notamment. Le Canard Pilet affectionne les nombreuses prairies inondées, les gravières et étangs en zone rhénane. Le Canard Pilet est classé gibier dans le département.

Canard Siffleur (*Anas penelope*)

Espèce migratrice présente principalement durant la période hivernale sur les secteurs rhénans et certaines gravières. Le Canard siffleur affectionne les nombreuses prairies inondées et le Rhin notamment sur les zones de pelouses des musoirs. Le Canard siffleur est classé gibier dans le département.

Canard Souchet (*Anas Clypeata*)

Espèce migratrice présente lors des haltes migratoires sur les zones humides de la zone rhénane. Le Canard Souchet affectionne les nombreuses prairies inondées, les gravières, le Rhin et les étangs du département. Le Canard Souchet est classé gibier dans le département.

Sarcelle d'Eté (*Anas querquedula*)

Espèce migratrice présente durant la période estivale sur les zones humides du secteur Rhénan. La Sarcelle d'Eté fréquente les gravières et étangs du département. La Sarcelle d'Eté est classée gibier dans le département.

Sarcelle d'Hiver (*Anas crecca*)

Espèce migratrice présente la majeure partie de l'année sur les zones humides, étangs, mares, gravières et en zone rhénane. La Sarcelle d'hiver affectionne les nombreuses prairies inondées, fossés et étangs. La Sarcelle d'hiver est classée gibier dans le département.

Les canards plongeurs :

Fuligule Milouin (*Aythya Ferina*)

Migrateur, il est présent toutefois sur l'ensemble du département la majeure partie de l'année, espèce fréquente sur les gravières et le Rhin. Certains individus se reproduisent principalement sur les grandes unités d'eau. Le Fuligule milouin est classé gibier dans le département.

Fuligule Morillon (*Aythya fuligula*)

Espèce migratrice est très fréquente la majeure partie de l'année sur les gravières, vastes plans d'eau et le Rhin.

Les effectifs locaux sont très importants et répartis sur les grandes unités d'eau du département. Le Fuligule Morillon est classé gibier dans le département.

Fuligule Milouinan (*Aythya Marila*)

Migrateur hivernant, il est présent de manière localisée. Il affectionne particulièrement les plans d'eau les plus vastes, certaines gravières, le Rhin. Le Fuligule Milouinan est classé gibier dans le département.

Nette Rousse (*Netta rufina*)

Espèce migratrice, la Nette Rousse est observée de manière localisée au printemps, en été et en début d'automne. Certains couples reproducteurs sont observés sur des gravières et étangs. La Nette Rousse est classée gibier dans le département.

Le Garrot à Œil d'or (*Bucephala clangula*)

Espèce migratrice, le Garrot à Œil d'or est présent en période migratoire. Il fréquente principalement les vastes plans d'eau, les gravières et la bande rhénane. Facilement reconnaissable par son plumage caractéristique, plusieurs groupes d'oiseaux sont dénombrés chaque année. Le garrot à Œil d'or est classé gibier dans le département.

Harelde de Miquelon ou Harelde boréale (*Clangula hyemalis*)

L'Harelde de Miquelon n'est observé que rarement dans le département, en période de vague de froid. L'espèce n'est actuellement pas chassable dans le département.

La Bernache du Canada (*Branta canadensis*)

La bernache du Canada est une espèce originaire d'Amérique du Nord introduite en Europe au XVII^{ème} siècle à des fins ornementales. Elle est considérée comme invasive en France depuis 2010. Elle fait partie des plus gros anatidés présents en Europe, dépassée seulement par le cygne. Mâles et femelles présentent un plumage similaire. La mise en place d'un plan de maîtrise et son ouverture à la chasse n'ont pour le moment pas permis d'éviter une croissance rapide de ses effectifs. La bernache du Canada est à la fois classée gibier sur le département et ESOD au plan national. Cependant, elle ne peut pas être piégée.

Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiaca*)

La faculté d'adaptation de l'Ouette d'Egypte lui permet de proliférer sur l'ensemble du département. L'Ouette d'Egypte fait partie des espèces envahissantes de la région avec une population qui ne cesse d'augmenter. Très belliqueuse et territoriale, surtout en période de reproduction, elle peut aller jusqu'à tuer les jeunes d'autres espèces. Elle est également capable de chasser des individus nicheurs de n'importe quelle espèce, mettant alors en péril le développement de certaines d'entre elles, souvent indigènes. L'Ouette d'Egypte peut être détruite selon un arrêté spécifique départemental.

Oie cendrée (*Anser anser*)

Espèce migratrice, l'Oie cendrée est toutefois présente toute l'année sur le département. Depuis plusieurs années, des couples nicheurs sont observés sur les gravières et le bord du Rhin. L'Oie cendrée n'est actuellement pas chassable sur le département.

Oie des moissons (*Anser fabalis*)

Espèce migratrice, sa présence est occasionnelle. L'Oie des moissons n'est actuellement pas chassable sur le département.

Oie rieuse (*Anser albifrons*)

Espèce migratrice, sa présence est attestée en hiver lors des haltes migratoires. L'Oie rieuse n'est actuellement pas chassable sur le département.

Le gibier d'eau : les Rallidés

Foulque macroule (*Fulica atra*)

Rallidé le plus présent sur le département à l'état sédentaire ou en tant que migrateur, la Foulque macroule fréquente les gravières, le Rhin et les grands étangs. La Foulque macroule est chassable sur le département.

Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*)

La Gallinule poule d'eau est présente sur le département à l'état sédentaire ou en tant que migrateur. La Gallinule poule d'eau n'est actuellement pas chassable sur le département.

Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)

Le Râle d'eau est présent sur le département à l'état sédentaire ou en tant que migrateur. Il est observé çà et là sur les zones humides, le long des fossés, mares. Cette espèce n'est actuellement pas chassable sur le département.

Les Limicoles

Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)

La Bécasse des bois est présente sur le département durant les haltes migratoires. Cette espèce affectionne les surfaces forestières pour se remettre en journée et les zones de prairies, pâtures pour s'alimenter la nuit. La Bécasse des bois suscite un certain engouement auprès des jeunes chasseurs. Chaque oiseau prélevé doit être muni d'un dispositif de marquage et enregistré immédiatement au moyen du carnet de prélèvement délivré au chasseur par la FDC67 ou déclaré numériquement sur Chassadapt. La Bécasse des bois est chassable dans le département. La FDC67 a également mis en œuvre une opération de capture-marquage via une écocontribution. Ces données sont également enregistrés via le réseau national « bécasse des bois ».

Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)

La Bécassine des marais est présente la majorité de l'année dans les milieux humides mosellans. La multitude de zones inondées et de fossés permet à cet oiseau de trouver quiétude et alimentation. La Bécassine des marais est chassable dans le département. L'espèce est présente sur de grandes zones du département et fait l'objet de quelques dizaines de prélèvements annuels.

Bécassine sourde (*Lymnocyptes minius*)

La Bécassine sourde est présente durant les haltes migratoires sur les milieux humides. Les nombreuses zones favorables du département permettent à cet oiseau de trouver quiétude et alimentation. La Bécassine sourde est chassable dans le département.

Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*)

Le Pluvier doré est présent ponctuellement en période de flux migratoire. Lorsqu'ils sont nombreux, ils fréquentent les grandes plaines découvertes. Les individus solitaires ou en petits groupes fréquentent les milieux humides et berges d'étangs. Le Pluvier doré n'est actuellement pas chassable sur le département.

Pluvier Argenté (*Pluvialis squatarola*)

Le Pluvier argenté est présent ponctuellement en période de flux migratoire. Seuls ou en petits groupes, ils fréquentent les milieux humides et berges d'étangs. Cette espèce n'est actuellement pas chassable sur le département.

Vanneau huppé (*Vanelus vanelus*)

Le Vanneau huppé est principalement observé lors des flux migratoires et se reproduit dans les Rieds. Cette espèce n'est actuellement pas chassable sur le département.

Courlis cendré (*Numenius arquata*)

Quelques rares couples reproducteurs nichent encore sur les prairies du Ried. Ils migrent vers le sud en automne. Le Courlis cendré est classé comme espèce en moratoire. Cette espèce n'est actuellement pas chassable sur le département.

Les Colombidés

Pigeon ramier (*Columba palombus*)

Migrateur à l'origine, le Pigeon ramier se sédentarise de plus en plus également en zone urbaine. Au vu des dégâts causés sur certaines cultures, il peut être classé comme Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts dans certains départements. Le Pigeon ramier est actuellement chassable dans le département.

Pigeon colombin (*Columba oenas*)

Le Pigeon colombin est moins présent que le Pigeon ramier dans le Bas-Rhin. Principalement migrateur, il s'y reproduit néanmoins y compris en zone urbaine sur des alignements d'arbres tels que les platanes. Cavernicole, il réalise son nid dans les troncs d'arbres et autres cavités naturelles. Les populations sont stables. Le Pigeon colombin est actuellement chassable dans le département.

Pigeon biset (*Columba livia*)

La population de Pigeons biset sauvages s'avère presque éteinte suite aux pollutions génétiques avec le pigeon domestique. Le Pigeon biset est cependant chassable dans le département.

Pigeon domestique (*Columba livia domestica*)

Le Pigeon domestique est très présent dans les zones urbaines et en périphérie. Ses effectifs en croissance causent d'importants dégâts aux infrastructures, aux monuments et bâtiments et aux productions agricoles de par leurs déjections et la consommation des semis et de certaines productions matures. Les nuisances sonores sont également dénoncées par les riverains. Cette espèce n'a pas de statut juridique.

Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)

Sédentaire et migratrice partielle, elle est très commune en zone urbaine et rurale où elle fréquente principalement les corps de fermes. C'est l'espèce de tourterelle la plus répandue actuellement. La Tourterelle turque est chassable dans le département.

Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)

Migratrice, la présence de la Tourterelle des bois est uniquement estivale. Elle n'est présente que jusqu'à fin août. Des couples nicheurs sont toutefois observés. La gestion des prélèvements est dictée par la gestion adaptative au niveau national via Chassadapt obligatoirement pour prendre en compte les prélèvements en temps réel.

Espèce soumise à un quota national. La chasse à la tourterelle des bois n'est pas autorisée sur le département.

Les Sturnidés

Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)

C'est un oiseau d'une taille légèrement inférieure à celle du merle. Le plumage de l'adulte est noir avec des pointes pâles alors que les jeunes sont plutôt bruns. La population est constituée d'effectifs sédentaires mais aussi migrateurs en hivernage. L'Étourneau sansonnet peut être classé ESOD en raison des dégâts qu'il peut occasionner à l'âge adulte sur certaines productions de fruits et raisins en particulier mais. Toutefois, cette espèce n'est pas classée ESOD dans le département. Cependant, l'étourneau sansonnet est chassable dans le département.

Les Alaudidés

Alouette des champs (*Alauda arvensis*)

Oiseau des zones cultivées, nicheur et hivernant, l'Alouette est présente sur tout le département. Cette espèce n'est actuellement pas chassable sur le département.

Les Turdidés

Grive draine (*Turdus viscivorus*)

C'est la plus grande des grives. Espèce migratrice, les effectifs hivernants sont plus importants. La Grive draine est chassable dans le département.

Grive mauvis (*Turdus iliacus*)

C'est la plus petite des grives. Espèce migratrice, elle est présente uniquement en période d'hivernage. Oiseau du Paléarctique, son aire de nidification s'étend en Islande, en Scandinavie, dans les états de la Baltique et l'Ouest de la Russie. Elle se reproduit près du cercle polaire arctique. La Grive mauvis est chassable dans le département.

Grive litorne (*Turdus pilaris*)

Espèce migratrice, elle est présente en nombre en période d'hivernage et se reproduit sur l'Est de la France depuis les années 50. La Grive litorne est chassable dans le département.

Grive musicienne (*Turdus philomelos*)

Espèce migratrice, cette grive est la plus répandue dans le département. Elle est présente en période de reproduction mais surtout en hivernage. La Grive musicienne est chassable dans le département.

Merle noir (*Turdus merula*)

C'est le plus répandu des turdidés. La population est constituée principalement d'effectifs sédentaires mais aussi migrateurs en hivernage. Le Merle noir est chassable dans le département.

Les Gallinacés

Caille des blés (*Coturnix coturnix*)

Gallinacé migrateur, la Caille des blés est présente dès le printemps pour la nidification et repart en fin d'été. La diminution grandissante des jachères, et particulièrement des chaumes de céréales, entraîne une baisse des effectifs départementaux en période de chasse. La Caille des blés est chassable dans le département.

Les Corvidés

Corbeau freux (*Corvus frugilegus*)

Le Corbeau freux est présent sur l'ensemble des zones de plaine sur le département. Il est cependant nicheur en Alsace depuis le milieu du XX e siècle. En raison des dégâts qu'il peut occasionner à l'agriculture notamment lors des semis ou des nuisances sonores générées par les colonies appelées corbeautières, l'espèce est actuellement classée ESOD et chassable dans le département.

Corneille noire (*Corvus corone*)

La Corneille noire est présente sur l'ensemble du département. En raison des dégâts qu'elle peut occasionner à l'agriculture et de l'impact de la prédation sur de nombreuses espèces notamment sur les nids et les jeunes y compris petits mammifères dont des espèces de petit gibier (lièvres, lapins), l'espèce est actuellement classée ESOD et chassable dans le département.

Pie bavarde (*Pica pica*)

La Pie bavarde est présente sur l'ensemble du département et se concentre souvent en périphérie des agglomérations. En raison des dégâts qu'elle peut occasionner à certaines productions en agriculture et de l'impact de la prédation sur de nombreuses espèces notamment sur les nids et les jeunes y compris petits mammifères dont des espèces de petit gibier (lièvres, lapins), l'espèce peut être classée ESOD. Toutefois, elle n'est pas classée ESOD dans le département, elle est uniquement chassable.

Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)

Le Geai des chênes est présent sur l'ensemble du département. En raison des dégâts qu'il peut occasionner à certaines productions en agriculture et de l'impact de la prédation sur de nombreuses espèces notamment sur les nids et les jeunes y compris petits mammifères dont des espèces de petit gibier (lièvres, lapins), l'espèce peut être classée ESOD. Toutefois, elle n'est pas classée ESOD dans le département, elle est uniquement chassable.